

**Commission Régionale
de Développement
M.R.B.C. – A.A.T.L.
Direction Etudes et Planification
CCN - rue du Progrès 80 / bte 1
B – 1035 BRUXELLES**

V/Réf : doc 1556
N/Réf : AVL/KD/BXL-6.4/s.427
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur le Président,
Mesdames,
Messieurs,

Objet : REGION BRUXELLOISE. Plan de Développement International. Feuille de route

Le 9 janvier 2008, la CRD a communiqué à la CRMS l'étude préalable (intitulée schéma de base) du Plan international de Bruxelles ainsi que la Feuille de route de ce plan. En sa séance du 23 janvier 2008, la CRMS a examiné ces deux documents et émis les remarques suivantes sur la Feuille de route :

Objectifs et priorités du PDI

La réflexion prend comme fondement la compétitivité des villes européennes. Elle vise à mettre en place une stratégie de positionnement international de Bruxelles à travers un « nouvel outil de gouvernance » : le PDI.

Le PDI a été élaboré au départ d'une étude préalable plus globale, intitulée Schéma de base – Rapport final du 31 août 2007. Or, la Feuille de route s'écarte tant de certains diagnostics que de certaines conclusions de cette étude sans que ne soient exposés les critères qui ont conduit à ces choix. Des explications auraient certainement été souhaitables à cet égard.

Cinq priorités et défis sont fixés par le PDI :

- la mise en place d'un marketing de ville cohérent, ancré dans les multiples identités bruxelloises ;
- la constitution de pôles de développement urbains basés sur des équipements collectifs d'envergure internationale ;
- l'amélioration de la qualité de vie à Bruxelles ;
- l'organisation d'une gouvernance plus efficace ;
- le financement.

Des mesures opérationnelles pour concrétiser ces priorités sont ensuite examinées point par point. Elles sont centrées sur une série de grands travaux qui ne résultent pas nécessairement de l'étude préalable mais qui sont dans les cartons et dont le PDI vient désormais justifier l'à propos.

Remarque générale

Il faut relever que, s'il est beaucoup question de l'image de marque de Bruxelles, à aucun moment la ville n'est envisagée sous l'angle d'une structure complexe et évolutive, résultat d'une transformation lente qui, à elle seule, constitue un des enjeux essentiels du développement durable de notre Région. Il n'est pas davantage question d'une ville dont le patrimoine bâti et naturel constitue un atout, et il faut préciser que le terme « patrimoine » n'est pas cité une seule fois dans le PDI !

Alors que, pour une ville région comme Bruxelles, une manière évidente et efficace de se positionner en terme de développement durable est de travailler à la consolidation de la structure urbaine ainsi qu'à la

réutilisation des grands complexes existants (Tour et Taxis) en renforçant d'abord l'intégration spatiale des quartiers, la proposition du PDI porte sur le développement de grands pôles de développements périphériques.

On propose donc de résoudre les problèmes structurels de Bruxelles (ville à 2 vitesses, disparité des quartiers, dualisation) par des interventions infrastructurelles (la création de nouvelles grandes infrastructures). La réponse ne semble pas formulée au niveau adéquat et la création de nouvelles grandes infrastructures risque de peser de manière démesurée sur les axes fragilisés de certains quartiers. Par contre, le renforcement de structure fragiles (comme les anciennes chaussées) ou la création de nouveaux liens entre des structures existantes mal connectées (pont Bolivar entre le boulevard Albert II et l'avenue du Port à hauteur de Tour et Taxis) pourraient avoir une influence déterminante sur la cohésion urbaine et l'image globale de la Région au niveau international.

Plutôt que s'engager dans un processus qui postule une large adhésion des Bruxellois, le PDI propose une « organisation » de la gouvernance qui s'appuie sur la mise en place de procédures spéciales, dérogeant aux dispositions légales actuelles. Il n'est pas difficile de deviner que le quartier européen sera le premier objet de cette nouvelle gouvernance, accentuant sans doute la dualisation de la Région.

Remarques sur les priorités

1. Le City marketing traite de questions culturelles qui ne donnent pas lieu à d'importants développements et l'on comprend que là ne réside pas l'ambition du Plan. L'amalgame entre culture et marketing est néanmoins préoccupant. La promotion des grandes institutions culturelles et du Mont des Arts sera intensifiée et appuyée par une « cellule opérationnelle » au service du PDI.

En contrepoint, un « Bureau des Grands Evénements » se chargera des initiatives populaires à travers une politique événementielle liée à des opportunités majeures.

La question des Grands Evénements et des loisirs permet d'introduire un des points forts importants du Plan avec la coupe du monde de football en 2018 (et les infrastructures que cet objectif exige). Le « rayonnement intellectuel » est plus sommairement évoqué à travers un partenariat avec les universités et grandes écoles. Parmi les actions prioritaires mises en avant pour l'image de marque notre Région, la première qui est envisagée donne un indice de l'ambition de la réflexion : « lancer un appel d'offres sur la *définition d'une identité* pour Bruxelles ». Pourtant, un important travail a été réalisé par le BITC, qui pourrait être valorisé.

2. Les équipements collectifs. Ce point constitue le plat de résistance du plan.

Les équipements de grande envergure (pôles de développement) et leurs « zones d'implantations » sont décidés, sans qu'aucune étude du potentiel urbanistique et patrimonial de Bruxelles ne vienne étayer ces choix.

Le listing donné par le PDI est le suivant :

Le quartier européen : centre culturel incarnant l'Europe

La zone levier Tour et Taxis : création du plus grand parc urbain ; réaffectation (?) de la gare maritime

La Zir Cité Administrative : réalisation d'un PPAS par la Ville de Bruxelles

La zone levier Heysel : centre de congrès et salle de spectacle ; centre commercial

La zone-levier Josaphat : soit bureaux sur dalle, soit logements en laissant les voies à ciel ouvert

La zone levier Delta : logements et zone d'activités urbaines. Réalisation d'un PPAS

Le quartier de la Gare du Midi : porte d'entrée sur la ville, développement des infrastructures de bureau longeant la gare : masterplan lancé en collaboration avec la SNCB

La Zir gare de l'Ouest : schéma directeur lancé grâce au financement de Beliris

Le quartier du Mont des Arts : pôle d'accueil touristique-culturel

Le ZIRAD Schaerbeek-formation : stade de football (coupe du monde 2018) + musée national des chemins de fer

Ce dernier point nécessite toutefois la révision du PRD pour déroger à l'aménagement différé de la ZIRAD.

Le PDI prévoit d'effectuer une étude préalable sur chaque zone car « cette approche est la condition sine qua non d'intégration des équipements dans leur quartier » (p. 6). On peut se demander si les études déjà réalisées sur plusieurs de ces zones sont dépassées ou toujours d'actualité et on peut regretter que, là où elles font défaut, ces études n'aient pas précédé les

propositions. Ainsi, le projet à l'étude d'installer un musée des chemins de fer et des communications dans la très remarquable gare maritime de Tour et Taxis, - avec l'ambition de rassembler différentes collections existantes (poste, téléphone, communications virtuelles, SNCB, etc.) se voit abandonné au profit d'un conventionnel « musée national des chemins de fer » à créer à la gare de formation de Schaerbeek.

3. La qualité de la vie. Il est proposé une « plus grande mixité socio-économique sur tout le territoire » et l'adoption de « mesures volontaristes liées au développement durable » (p. 14). Mais les projets développés par zones ne reprennent pas ces impératifs essentiels. La recherche de nouvelles possibilités de financements des transports publics bruxellois (p. 15) et l'augmentation de leur efficacité sont au programme. On pointe que « Les voyageurs demandent que le confort dans les transports publics soit impeccable » sans relayer leur demande d'augmenter les cadences et d'accroître le maillage du réseau. Une place particulière est consacrée à l'amélioration de « la qualité architecturale et des espaces publics » par voie de concours. Les actions prioritaires en matière de qualité de la vie recouvrent la mise en place d'un « plan Climat ambitieux » jusqu'à la signalisation multilingue, en passant par le réaménagement des espaces publics, l'adoption d'une politique de parking et l'augmentation de l'efficacité de la Stib.

4. L'organisation d'une meilleure gouvernance. La proposition envisage la mise en place des grands équipements sans s'encombrer des processus de décision qui sont d'application pour le citoyen : « Ainsi, dans l'optique de notre développement international, nous analyserons la possibilité de mettre en place des procédures spéciales de délivrance de permis sur certaines zones stratégiques de niveau européen et international. » (p. 17). La coordination des différents chantiers sera confiée à l'Agence de Développement Territorial (ADT), dont la création est un objectif prioritaire. Ce sera aussi l'outil opérationnel des plans stratégiques régionaux. Une « Cellule d'assistance à la maîtrise d'ouvrage » remplacerait le *Bouwmeester* bruxellois sur la désignation duquel il serait difficile de dégager un consensus.

5. Le financement des actions prônées par le PDI nécessite le recours à des interventions externes provenant soit du privé, soit des autres entités publiques du pays (à travers Beliris) qui participeraient aux coûts directs et indirects générés par la fonction de capitale européenne de Bruxelles.

Conclusion

Le PDI est formulé davantage sous forme de programme que de plan. Plutôt que de faire figure de pièce rapportée lacunaire, il pourrait être considéré comme une opportunité de préciser les plans existants (comme volet particulier du PRD) et être intégré à la hiérarchie prévue par le Cobat. Il prendrait dès lors une autre cohérence par rapport aux objectifs de développement durable et aux grands enjeux urbains qui font intrinsèquement partie du PRD - au lieu d'intégrer cette dimension de manière superficielle et peu crédible. Son inscription dans la hiérarchie des plans le placerait en ordre utile pour introduire (au niveau des plans inférieurs) la question de la réaffectation des grands complexes urbains désaffectés (Tour et Taxis, Rouge-Cloître, Hippodrome de Boitsfort, Schaerbeek Formation, etc.) et de l'intégration de nouveaux pôles dans le réseau des relations spatiales structurant le tissu à l'échelon global (Région) et local (quartiers). Enfin, la réflexion sur l'ambition internationale de Bruxelles ne peut faire l'impasse sur le rôle déterminant du patrimoine dans l'identité même de la ville, dans la dynamique urbaine de la capitale, dans la qualité de vie des Bruxellois, dans l'attractivité des grandes institutions et musées, dans la création d'une vie multiculturelle, tout autant que pour l'image internationale de Bruxelles. Il ne convient donc pas de récuser, par le biais de procédures spéciales et sous couvert d'intérêts supérieurs (circonstanciels à l'échelle durable de la ville), les processus légaux et démocratiques de construction de la capitale de l'Europe.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (M. P. Crahay) et A.A.T.L. – D.U. (M. A. Goffart).